

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DELIBERATIONS

Comité syndical du 12 mai 2020

- N°01-20D : Adoption du compte-rendu du comité syndical du 31 mars 2020
- N°02-20D : Virement de crédits opéré depuis le chapitre 022 « Dépenses Imprévues »
- N°03-20D : Modalités de pose de congés et RTT durant la période de confinement
- N°04-20D : Perception d'une prime défiscalisée dans le cadre des plans de continuité d'activité en période de crise sanitaire
- N°05-20D : Responsable d'Antenne
- N°06-20D : Ouverture du poste de responsable des ressources humaines, cadre d'emplois des attachés territoriaux et contractuels de catégorie A (filière administrative)
- N°07-20D : Adhésion du SMD3 au service archives du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG24)
- N°08-20D : Acquisitions foncières (terrain pour extension siège)
- N°09-20D : Convention d'aménagement des points d'apport volontaire (PAV) avec la commune d'Eymet
- N°10-20D : MARCHE N°2020-010 ACQUISITION D'UN BROYEUR LENT : ATTRIBUTION
- N°11-20D : MARCHE N°2020-017 TRANSPORT ET LA VALORISATION DES REFUS DE TRI DU CENTRE DE TRI DE LA RAMPINSOLLE : ATTRIBUTION
- N°12-20D : MARCHE T-18-16-AO MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT, D'UN ATELIER, DE PLATES-FORMES DE STOCKAGE DES DECHETS VERTS ET DU VERRE SUR LE SECTEUR DE BELVES - AVENANT 1
- N°13-20D : Marché n°2020-001 ENLEVEMENT TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES SMD3 SECTEUR GRAND PERIGUEUX : ATTRIBUTION

Informations sur les marchés attribués hors Comité Syndical

- **MARCHE N°2019-014-PA : FOURNITURE ET INSTALLATION DE LECTEURS DE PUCES POUR CAMIONS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS**
ATTRIBUTAIRE : RF CONCEPTION (142 860 EHT – BASE DQE)
- **MARCHE N°2019-039-PA INSTALLATION ET FOURNITURE DE BORNES ELECTRIQUES DE CHARGEMENT POUR VEHICULES**
ATTRIBUTAIRE : SARL JAMOT (32 550,30 EHT BASE DQE)
- **MARCHE N°2019-042-PA CRÉATION D'UN HANGAR POUR ENGIN CENTRE DE TRANSFERT BERGERAC**
- **LOT 1 : BARDAGE COUVERTURE GROS ŒUVRE**
ATTRIBUTAIRE : CONSTRUCTION METALLIQUE VIGIER (26 220 EHT)
- **LOT 2 : ELECTRICITE**
ATTRIBUTAIRE : EGE (2632.74 EHT)
- **MARCHE 2019-041-PA TRAVAUX DECHETERIE DE THENON**
- **LOT 1 : VRD - SERRURERIE - AMENAGEMENT PAYSAGE**
ATTRIBUTAIRE : COLAS (595 632.89 EHT)
- **LOT 2 : SIGNALISATION**
ATTRIBUTAIRE : METELEM (15 244 EHT)
- **MARCHE 2020-005-PA : ACQUISITION DE SERRURES ET DE DISPOSITIF SIGNALANT LE BESOIN DE COLLECTE SUR BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES**
ATTRIBUTAIRE : SULO FRANCE (184 255.50 EHT BASE DQE)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°01-20D**OBJET : N°01-20D – Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2020****Séance du 12 mai 2020**

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri-SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent-LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane-MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François-MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude-PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice-COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis-MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice-FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de-VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREAS Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°01-20C - Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 31 mars 2020

Monsieur le Président expose :

Le 31 mars 2020, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence (contexte de crise sanitaire).

L'ordre du jour a été adressé au préalable à tous les délégués titulaires.

Monsieur Francis COLBAC, Président du SMD3, a présidé la séance et a dirigé les débats.

Monsieur Jean-Marcel BEAU est désigné secrétaire de séance.

Les sujets suivants ont été délibérés :

N°01-20C - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 25 février 2020

Cette délibération vise à soumettre le compte-rendu de séance syndicale du 25 février 2020 à l'approbation des élus.

Validé à l'unanimité

N°02-20C - Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de catégorie C à temps complet

Le président propose la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1er avril 2020 afin de pourvoir le poste de chef d'équipe affecté au service des usagers, et d'assurer les missions liées au déploiement de la redevance incitative sur le département de la Dordogne.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Validé à l'unanimité

N°03-20C - Création d'un poste contractuel de catégorie A à temps complet

Afin de pouvoir assurer le bon fonctionnement du service des Ressources Humaines et dans le cadre d'une réflexion en cours quant à l'évolution et l'organisation de ce dernier, le président propose de recruter un responsable des Ressources Humaines, poste à ce jour vacant, lequel supervisera, entre autres, les actions du pôle RH.

Le responsable des Ressources Humaines pilotera un service composé de 6 personnes géographiquement éclaté sur le département de la Dordogne. Il devra également participer activement aux évolutions et projets de la Direction.

Aussi, le président propose la création d'un poste de catégorie A contractuel (cadre d'emploi des attachés pour la filière administrative), à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Il est précisé que ce poste n'est pas une création sèche (ancien poste de Valérie TOUZEAU, responsable des Ressources Humaines), il permet le recrutement du candidat au poste de Responsable RH sur la bonne catégorie. La candidate retenue arrivera courant Juin au SMD3 (actuellement DRH à la clinique Francheville).

La fermeture de poste suscitée passera à l'avis du Comité technique et sera présentée lors d'une prochaine séance syndicale.

Validé à l'unanimité

N°04-20C - Création d'un poste de Chargé de Mission de catégorie A à temps complet

Compte tenu de l'évolution des compétences et du périmètre du SMD3, le président propose la création d'un poste de chargé de missions aux affaires réservées de la direction, filière technique, à temps complet, sur le cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A) à partir du 1^{er} avril 2020.

Les missions de ce cadre consisteront à travailler sur les projets qui ne sont pas directement affectés à la compétence d'un service ou qui nécessitent un suivi stratégique particulier au niveau de la direction. Dans un premier temps, le chargé de mission travaillera sur l'approfondissement des possibilités de valorisation de la chaleur issue du moteur à Saint-Laurent des Hommes. Il proposera le schéma technique, économique et juridique et pourra élaborer en lien avec les conseils appropriés le montage d'une société d'économie mixte pour développer ce type de projets au SMD3. Le chargé de mission étudiera également les possibilités de développement de l'utilisation de l'hydrogène pour la motorisation de la flotte de véhicules poids lourds du SMD3.

Validé à l'unanimité

N°05-20C - Création d'un poste d'adjoint technique ppal de 2eme Cl. à temps complet et fermeture d'un poste d'adjoint technique ppal de 2eme Cl à temps non complet

Par délibération N°02-18K du 30 mai 2017, le comité syndical du SMD3 a approuvé la création d'un poste de ripeur, dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, catégorie C, filière technique, à temps non complet à hauteur de 25 heures hebdomadaires, pour assurer la collecte.

Pour assurer cette mission sur le secteur de six communes, il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de ripeur, en le passant d'un temps non complet à 25H hebdomadaires à un temps complet à 35H hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Il est précisé que cette création de poste a permis de fidéliser un agent fonctionnaire sur un équivalent temps plein et de se séparer d'un agent contractuel.

Validé à l'unanimité

N°06-20C - RIFSEEP : création d'une nouvelle catégorie de fonction - Agent de propreté et de repasse (C2-2)

Par délibération N°08-17I du 31/10/2017, le comité syndical a approuvé les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au SMD3, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour les filières existantes à savoir les filières administrative, technique et animation.

Compte-tenu de la nécessité de déployer les missions d'agent de propreté et de repasse, et de veiller à maintenir accueillants et utilisables par les usagers, les points d'apports volontaires toujours plus nombreux sur le département de la Dordogne, il a lieu de prévoir cette nouvelle fonction éligible au RIFSEEP.

Le président propose d'intégrer les fonctions d'agent de propreté et de repasse au groupe C2-2 de la catégorie C à compter du 1^{er} avril 2020.

Validé à l'unanimité

N°07-20C - RIFSEEP : Déploiement du RIFSEEP aux ingénieurs est aux techniciens territoriaux (filière technique)

Les dispositions du décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permettent désormais aux agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs et techniciens de pouvoir prétendre au bénéfice du RIFSEEP comme suit :

• Catégories A

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS de l'IFSE
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
A1	directeur	37 488 €
A2	directeur général adjoint	33 264 €
A3-1	responsable de service expertise et > 50 agents encadrés	26 400 €
A3-2	responsable de service > 50 agents encadrés	26 400 €
A3-3	responsable de service < 50 agents encadrés	26 400 €
A4	chargé de mission	21 120 €

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS du CIA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
A1	directeur	5 112 €
A2	directeur général adjoint	4 536 €
A3-1	responsable de service expertise et > 50 agents encadrés	3 600 €
A3-2	responsable de service > 50 agents encadrés	3 600 €
A3-3	responsable de service < 50 agents encadrés	3 600 €
A4	chargé de mission	2 880 €

• Catégories B

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS de l'IFSE
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
B1	adjoint au responsable de service	17 480 €
B2	coordinateur/trice	16 015 €
B3	chef d'équipe	14 650 €

TECHNICIENS TERRITORIAUX		MONTANTS de REFERENCE ANNUELS du CIA
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	PLAFONDS INDICATIFS
B1	adjoint au responsable de service	2 380 €
B2	Coordinateur/trice	2 185 €
B3	chef d'équipe	1 995 €

Le Président propose la transposition du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs et techniciens territoriaux (filière technique).

Il est précisé que le RIFSEEP, qui a remplacé le régime indemnitaire, n'était pas sorti pour les ingénieurs territoriaux. Comme pour les autres métiers et cadres d'emploi, ces plafonds ont été transférés.

Validé à l'unanimité

N°08-20C - Subvention pour l'automatisation du lombricomposteur EREA TRELISSAC

En 2010, l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Joël Jeannot à Trélissac a lancé un travail sur le tri et le recyclage des déchets dans le cadre du label « éco-école » obtenu en 2011.

Dans son travail sur la gestion des déchets, l'EREA a mis en place un lombricomposteur afin de valoriser ses biodéchets in situ. Le compost produit est par ailleurs utilisé lors des formations professionnelles de l'établissement.

Dans le cadre de la convention de prévention de 2012 avec la Communauté d'Agglomération Périgourdine, le projet avait alors reçu une subvention de 3000 euros de la part du SMD3 (environ 50% des dépenses prises en compte).

Aujourd'hui, l'opération est un succès et détourne environ 600 litres par semaine de déchets alimentaires issus de la cantine, utilise les déchets verts issus des entretiens d'espaces verts (broyat de bois) et les cartons de livraison.

Toutefois, à l'usage, il s'avère que le fonctionnement du lombricomposteur repose exclusivement sur le volontariat du personnel et notamment d'un agent de la Région, en plus de sa charge de travail habituelle.

La gestion du compostage demande de fréquentes manipulations physiques quotidiennes qu'il est possible d'alléger en automatisant la phase de pré-maturation dans les tambours rotatifs, permettant ainsi de favoriser la pérennisation de ce dispositif de valorisation.

A cet effet, l'EREA via la section CAP serrurier métallier, la section BTS électrotechnique du lycée Albert Claveille accompagnés d'un technicien de l'APAVE ont travaillé conjointement sur la création d'un système d'automatisation. Celle-ci implique également la création d'une structure sécurisée autour de l'aire de compostage afin de répondre aux normes.

Le coût de mise en place de cette motorisation s'élève à 6119.81 euros, répartis selon un **Plan prévisionnel de financement**

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Descriptif</i>	<i>Montants</i>	<i>Financeurs</i>	<i>Subventions</i>
Automate IHM	421,38	ERE	1 765,88
Motoréducteur	529,42	Grand Périgueu	1 000,00
Bagues, pignons, chaînes, embouts	815,08	SMD	1 000,00
APAVE	1 170,00	Association Halte Incinération	1 000,00
Grilles de l'enceinte sécurisée	1 183,93	Commune de Trélissac	353,93
Intervention Lycée Albert Claveille	2 000,00	Région Nouvelle-Aquitaine	1 000,00
Tota	6 119,81	Tota	6 119,81

Cette délibération vise à autoriser le Président à financer l'EREA à hauteur de 1000€ pour l'aboutissement de son projet.

Validé à l'unanimité

N°09-20C : Marché n°2020-047 Transport et la valorisation des refus de tri du Centre de Tri de La Rampinsolle

Le SMD3 a lancé une consultation relative au transport et à la valorisation des refus de tri du centre de tri de déchets ménagers recyclables appartenant au SMD3 (estimation à 6 000 tonnes/an (donnée non contractuelle).

Deux sociétés ont déposé une offre : PENA et VEOLIA.

Leurs propositions ont été analysées par les services du SMD3. Il apparaît que l'offre de la société PENA ENVIRONNEMENT est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 1.397.060,00 €HT ou 1.536.766,00 €TTC, (10%) (base DQE non contractuel) contre 2.340.849,00 €TTC pour VEOLIA.

Compte tenu des circonstances actuelles, la société PENA n'est pas en mesure de se mettre en ordre de marche dans des délais raisonnables. Il apparaît donc difficile d'attribuer le marché dans des conditions acceptables et en garantissant une concurrence suffisante. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 31 mars 2020, a donc proposé de déclarer sans suite cette procédure et de relancer un marché compte tenu de l'intérêt général à assurer la continuité du service de traitement des déchets et ce dans les meilleures conditions économiques, techniques et juridiques.

Il est rajouté que la prolongation de marché sera effectuée par la société CNIM.

Validé à l'unanimité

N°10-20C : Marché n°2019-046 FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES DE TRANSPORT : attribution

Dans le cadre du renouvellement de la flotte et de l'augmentation des missions de transport liées à son activité, le SMD3 a lancé une consultation afin d'acquérir des véhicules de transport.

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

- Lot N°1 Fourniture et livraison de tracteurs routiers
- Lot N°2 Véhicules Polybenne
- Lot N°3 Remorque basculante

La durée totale de cet accord cadre est de 48 mois. Les sociétés suivantes ont déposé une offre :

Lot	Raison sociale
1	Etoile 24
1	VOLVO TRUCK CENTER
1	PAROT VI
1	PAROT TRUCKS
1	SCANIA AQUITAINE
1	PAROT TRUCKS
2	Etoile 24
2	VOLVO TRUCK CENTER
2	PAROT VI
2	PAROT TRUCKS
2	FAURIE
2	SCANIA AQUITAINE
2	PAROT TRUCKS
3	LOUAULT
3	BENNES DALBY

Leurs propositions ont été analysée par les services du SMD3, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux critères de jugement des offres qui avaient été indiqués dans le règlement de la consultation. Compte tenu de ces éléments, il proposé d'attribuer les lots suivants :

- **Lot n°1 Fourniture et livraison de tracteurs routiers** à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit VOLVO TRUCK aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (728.400,00 €TTC base DQE non contractuel).
- **Lot n°2 véhicules Polybenne** à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit PAROT TRUCKS, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (1.392.000,00 €TTC base DQE non contractuel).
- **Lot n°3 remorque basculante** à l'entreprise ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit LOUAULT, aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire (75 360,00 €TTC base DQE non contractuel).

Validé à l'unanimité

Le SMD3 a lancé une consultation relative à la fourniture d'engins de chargement. Ces machines serviront aux diverses opérations nécessaires à l'exploitation des centres de transfert, déchèteries et centres de tri. L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

- Lot 1 "Chargeuses articulées sur pneus "
- Lot 2 "Télescopiques "
- Lot 3 "chariots élévateurs à gaz"
- Lot 4 "Transpalettes électriques "

Neuf sociétés ont téléchargé le dossier de consultation. Leurs propositions ont été analysées par les services du SMD3, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux critères de jugement des offres qui avaient été indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît :

- Concernant le lot 1, que l'offre de la société CNH Industrial est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 635.400,00 € TTC (base DQE non contractuel).
- Concernant le lot 2, que l'offre de la société M3 est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 430.800,00 €TTC (base DQE non contractuel).
- Concernant le lot 3, que l'offre de la société ADEM 33 est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 48.960,00 €TTC (base DQE non contractuel).
- Concernant le lot 4, que l'offre de la société PETIT PATRICK MATERIEL est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 28.560,00 €TTC base DQE non contractuel).

Validé à l'unanimité

N°12-20C : **Marché n°2020-001 ENLEVEMENT TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES SMD3 SECTEUR GRAND PERIGUEUX**

Délibération annulée en séance

Il est précisé que ce marché sera relancé. En effet, les candidats ont proposé des prix excessifs (augmentation de 15%). Il a été proposé de ne pas donner suite. Ce marché sera reporté lors d'un prochain comité avec une proposition de reprise en régie.

Validé à l'unanimité

N°13-20C : **Marché n°2020-014 MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE À PLAT ET L'UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOMASSE DE COULOUNIEUX-CHAMIERES**

Le SMD3 a lancé une consultation relative à une mission de maitrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle déchèterie à plat et l'unité de production de biomasse de Coulounieix-Chamiers.

Six sociétés/ groupements suivants ont déposé une offre.

Soumissionnaire
1 SCAPA ARCHITECTES ASSOCIES
2 SCP D'ARCHITECTURE
3 ATELIER SKALA
4 ACTION ARCHI - ARNAUD ARCHI
5 OTCE AQUITAINE
6 SAPIENS ARCHITECTES

Leurs propositions ont été analysées par les services du SMD3, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux critères de jugement des offres qui avaient été indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que l'offre du groupement suivant est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 225.678,45 €HT :

- Architecte: SCP BOURGEOIS / VIGIER Périgueux (24)
- BET Fluides VRD Process: INDIGGO Toulouse (31)
- BET Fluide structure SSI: INTECH Marsac (24)
- BET VRD : TECINFRA St Astier (24)

Il est précisé que le montant prévisionnel des travaux est 3.3millions HT

Validé à l'unanimité

Questions diverses :

Il est demandé de faire un **point sur le fonctionnement du service** pendant le contexte de crise sanitaire.

Au 31 mars 2020, Sylvain MARTY informe que :

- ✓ Pas de cas de pathologie COVID dans les services du SMD3 ;
- ✓ Environ 20% du personnel du SMD3 est : soit en retrait (maladie chronique), soit en retrait pour problématique de garde d'enfant, soit dans un niveau de stress et d'angoisse.
- ✓ Il est très compliqué de tenir les déchèteries ouvertes ; en effet d'un côté la préfecture de la Dordogne demande l'ouverture des déchèteries, et de l'autre côté, le ministère en a demandé la fermeture tout en tenant compte des forces de l'ordre et des verbalisations.
- ✓ Concernant les professionnels, ils peuvent continuer à amener leurs déchets en déchèterie sur rdv (ouverture 3 jours par semaines). Il est observé pour l'instant un bon fonctionnement avec assez de rdv déjà pris.

Dominique MORTEMOUSQUE remercie les équipes de leur implication quotidienne. Il rappelle qu'il est important de garder des réserves de personnel disponible afin que la collectivité fonctionne. Il remercie encore l'investissement des collaborateurs.

Il est posé la question à savoir si les volumes des OMr ont diminué ?

Il est répondu en effet que les volumes sont à la baisse sur certains secteurs, et à la hausse sur d'autres. Néanmoins, il est observé une certaine constance sur le Nontronnais. Sur le secteur de Neuvic, il est observé une augmentation de la consommation et de la production liés aux maisons secondaires investies par les parisiens entre autres.

- ✓ En ce qui concerne le fonctionnement des centres de tri : son maintien est compliqué car les distances de sécurité sanitaire ne peuvent être respectées et il est difficile de faire travailler les agents sans masque dans les cabines. Sylvain Marty a pu néanmoins les inciter à reprendre le travail alors que sur d'autres départements, la plupart des centres de tri sont à l'arrêt. Il est précisé également qu'en CHSCT, le maintien du centre de tri a été considéré comme important pour éviter les problèmes techniques (saturations du casier) et économiques (prix de l'enfouissement). De ce fait, les 2 centres de tri fonctionnent avec la cadence est ralentie.

Il a été proposé de communiquer sur le fait que les particuliers pouvaient garder leurs recyclables afin de ne pas saturer les centres de tri. Cette proposition n'a pas été retenue pour éviter en fin de confinement de ramasser les recyclables de façon trop massive.

- ✓ Concernant l'ISDND de St Laurent des Hommes : le casier va arriver à saturation d'ici trois semaines environ et les travaux prévus ne pourront pas débuter dans ce contexte de pandémie. Une réponse est attendue par la DREAL depuis 15 jours. Le contexte est assez préoccupant d'autant plus que le centre d'enfouissement de Milhac ne sera pas en capacité de prendre les OM de St Laurent.
- ✓ Concernant les services de collecte des OM, verres et recyclables, le service fonctionne correctement pour le moment. Si la situation devait s'aggraver, un arrêt des collectes se ferait petit à petit à la faveur des PAV (d'où formation des agents).

Mr PROTANO informe que les PAV sont efficaces en termes d'hygiène. En revanche, il faudra prévoir un pool de chauffeurs en remplacement pour les enlèvements des PAV.

- ✓ Concernant le linge, il est proposé de réfléchir à une sous-traitance (les lingeeries étant fermées, il incombe aux agents de laver leurs vêtements de travail).

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

ADOpte le compte-rendu du Comité Syndical du 31 février 2020.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°02-20D

OBJET : N°02-20D - VIREMENT DE CREDITS - Utilisation des dépenses imprévues « 022 »

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

Monsieur le Président expose :

Vu les articles L2322-1 et L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°07-19L en date du 23 décembre 2019 relative au vote du budget primitif 2020,

Vu la délibération n°09-20B en date du 25 février 2020 relative au vote du budget supplémentaire 2020,

Considérant la nécessité de procéder à l'ordonnancement d'une dépense de fonctionnement non prévue au budget 2020, le Président rend compte à l'assemblée délibérante du virement de crédit ainsi effectué.

Dans le cadre de la régularisation du coefficient déductible provisoire de TVA qui a été appliqué sur l'ensemble des dépenses au titre de l'année 2019, le smd3 a procédé à un reversement d'un trop perçu d'un montant de 87 702 €.

En effet, un taux de déduction de TVA provisoire de 10% a été appliqué sur l'ensemble des dépenses en 2019 or, le calcul définitif fait apparaître un taux de 8,76 %.

Afin de permettre l'ordonnancement de cette dépense, il a été nécessaire de procéder au virement de crédit suivant :

Sens	Nature	Fonction	Montant
D	022	812	- 88 000,00 €
D	678	812	+ 88 000,00 €

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

PREND ACTE de l'utilisation faite des crédits des dépenses imprévues

PREND ACTE des pièces justificatives présentées et annexées à la présente délibération.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

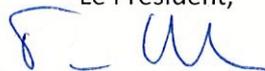
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20D

OBJET : N°03-20D - Modalités de pose de congés et RTT durant la période de confinement

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégué suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	GÉKUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N° 03-20D Modalités de pose de congés et RTT durant la période de confinement

Monsieur le Président expose :

À la suite de l'ordonnance du 15 avril 2020 publiée le 16 avril 2020 et relative l'article 11 de la loi d'urgence du 23 mars 2020 régissant les règles applicables aux jours de congés des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat et après avis du Comité Technique exceptionnel du 28 avril 2020, le SMD3 souhaite mettre en place ces directives. Cette délibération autorise le Président à instaurer ces règles au sein du SMD3 selon les modalités suivantes :

- Les agents en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour lesquels 5 jours de congés peuvent être imposés rétroactivement sur la période du 16 mars au 16 avril.
Attention, il ne peut toutefois s'agir que de jours de RTT, cette disposition ne concerne donc pas les agents qui ne sont pas soumis au régime ARTT. L'employeur peut également imposer 5 jours supplémentaires de congés ou de RTT (porté à 6 si aucun jour n'a été posé rétroactivement sur la première période) entre le 17 avril et la date de fin de la situation d'urgence sanitaire (qui ne coïncidera pas forcément avec la date de démarrage du déconfinement, l'urgence sanitaire pouvant se prolonger au-delà).
- Les agents en télétravail ou assimilés pour lesquels seulement 5 jours peuvent être imposés entre le 17 avril et la date de fin de la période d'état d'urgence sanitaire. Le délai de prévenance est de un jour franc. Si des congés ont été pris de façon volontaire, ils sont déduits des 5 jours que l'administration peut imposer.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE la mise en place des modalités de pose de congés et RTT durant la période de confinement.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°03-20D

OBJET : N°04-20D - Perception d'une prime défiscalisée dans le cadre des plans de continuité d'activité en période de crise sanitaire

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri-SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland-COLLINET <i>Stéphane-MOTTIER</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François-MATHIEU</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude-PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice-COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice-FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de-VILMORIN</i>	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°04-20D Perception d'une prime défiscalisée dans le cadre des plans de continuité d'activité en période de crise sanitaire

Monsieur le Président expose :

Après avis du Comité Technique exceptionnel du 28 avril 2020, cette délibération vise à autoriser le président à ordonner la mise en œuvre et le paiement d'une prime exceptionnelle COVID-19 aux agents du SMD3 basée sur les 3 principes suivants :

- Reconnaître l'implication et le surcroît d'activité des agents pendant la période d'urgence sanitaire.
- Un montant maximal de 1000 euros fractionnable en trois tiers selon la durée de cet engagement particulier.
- Une exonération d'impôts et de cotisations sociales selon la disposition prévue dans le projet de loi finance rectificative.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE la perception d'une prime défiscalisée dans le cadre des plans de continuité d'activité en période de crise sanitaire

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

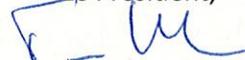
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°05-20D

**OBJET : N°05-20D – Création d'un poste permanent de Responsable d'antenne
pour l'antenne de Montpon Mussidan**

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain-BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoit MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Le président propose la création d'un poste permanent de Responsable d'antenne sur le site de Montpon - Mussidan, à temps complet, à compter du 1^{er} août 2020. Ce recrutement sera ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et aux agents contractuels de droit public de catégories A de la filière technique (grade d'ingénieur).

Le responsable d'antenne du site de Montpon - Mussidan pilotera un service composé d'une quarantaine d'agents, réorganisera le service collecte avec le déploiement de la collecte robotisée en point d'apport volontaire et participation à la mise en œuvre de la redevance incitative départementale sur le secteur de Montpon-Mussidan. Il sera sous la responsabilité hiérarchique du directeur technique du SMD3.

Ce poste est ouvert aux agents de formation bac +5, dans le domaine transport et/ou logistique, disposant d'expérience d'ingénieur dans le domaine du secteur public, ou privé. Le responsable d'antenne devra être en capacité de manager, animer, savoir gérer les dossiers complexes en transversalité.

Le niveau de rémunération tiendra compte de l'expérience du candidat retenu, des missions confiées, du niveau d'études de la personne, dans le respect de la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Le régime indemnitaire appliqué répondra aux dispositions définies par les délibérations en date du 31/10/2017, 26/06/2018, 23/03/2019, 25/06/2019 et 31/03/2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié, à compter 1^{er} août 2020, comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL		1	
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		26	
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H

AR PREFECTURE

024-05040829-01100331-0520D-DE
 Recrutement Agent de maîtrise
 Recrutement Adjoint technique pcpal 1^e classe

Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique		1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique		1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H

FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique		1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H

Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIÈRE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine pcpal 1e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		227	
FILIÈRE TECHNIQUE		26	
Contractuel – ingénieur	A	2	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		4	
Contractuel – attaché	A	3	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		30	
TOTAL AGENTS		257	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président à créer un poste permanent de Responsable d'antenne.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°06-20D

OBJET : N°06-20D - Ouverture d'un poste de responsable des ressources humaines, cadre d'emploi des attachés territoriaux et contractuels de catégorie A (filière administrative)

Annule et remplace la Délibération N°03-20C du 31 mars 2020

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREAS Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°06-20D - Ouverture d'un poste de responsable des ressources humaines, cadre d'emploi des attachés territoriaux et contractuels de catégorie A (filière administrative)

Monsieur le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Le président propose la création d'un poste permanent de Responsable des ressources humaines, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2020. Ce poste est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux et aux agents contractuels de droit public de catégories A de la filière administrative (grade d'attaché ou attaché principal) .

Le responsable des Ressources Humaines (RRH) pilotera un service composé de 6 personnes géographiquement éclaté sur le département de la Dordogne. Le RRH devra également participer activement aux évolutions et projets de la direction (optimiser les ressources humaines, développer les compétences, mise en place d'un SIRH, ...).

Ce poste est ouvert aux agents de niveau bac +3 à bac+5, dans le domaine des ressources, disposant d'expérience dans le domaine des ressources humaines dans le secteur public, et privé. Le RRH devra être par ailleurs en capacité de travailler en mode projet, savoir gérer les dossiers complexes, en transversalité et flux tendus.

Le niveau de rémunération tiendra compte de l'expérience du candidat retenu, des missions confiées, du niveau d'études de la personne, dans le respect de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le régime indemnitaire appliqué répond aux dispositions instaurées par les délibérations en date du 31/10/2017, 26/06/2018, 23/03/2019, 25/06/2019 et 31/03/2020.

Les crédits nécessaires à cette création d'emploi ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget syndical de 2020 aux chapitres prévus à cet effet.

Afin d'intégrer cette modification, le tableau du personnel des agents contractuels du SMD3 sera modifié, à compter 1^{er} juin 2020, comme suit :

Grade	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire
EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes de 40000 à 80000 hab	A	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché hors classe	A	1	35H
Attaché principal	A	1	35H
Attaché	A	2	35H
Rédacteur pcpal 1 ^e classe	B	4	35H
Rédacteur pcpal 2 ^e classe	B	1	35H
Rédacteur	B	1	35H
Adjoint administratif prpal 1 ^e cl.	C	5	35H
Adjoint administratif prpal 2 ^e cl.	C	3	35H
Adjoint administratif	C	8	35H
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1e classe	B	4	35H
Technicien principal 2e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H

Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique		1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H

FILIERE TECHNIQUE		194	
Ingénieur en chef de classe exc	A	1	35H
Ingénieur principal	A	5	35H
Technicien principal 1 ^e classe	B	4	35H
Technicien principal 2 ^e classe	B	4	35H
Technicien	B	6	35H
Agent de maîtrise principal	C	11	35H
Agent de maîtrise	C	12	35H
Adjoint technique pcpal 1 ^e classe	C	47	35H
Adjoint technique pcpal 2 ^e classe	C	31	35H
Adjoint technique		1	25H
		1	30H
		64	35H
		1	30H
		1	27H30
		1	25H
		1	19.5H
		1	18H
		1	17H30
		1	12H
FILIERE ANIMATION		5	
Animateur principal 1 ^e classe	B	2	35H
Animateur	B	1	35H
Adjoint d'animation	C	2	35H
FILIERE CULTURELLE		1	
Adjoint du patrimoine pcpal 1 ^e cl	C	1	35H
AGENTS TITULAIRES		227	
FILIERE TECHNIQUE		25	
Contractuel – ingénieur	A	1	35H
Contractuel – technicien	B	1	35H
Contractuel – agent de maîtrise	C	1	35H
Contractuel - adjt tech ppal 2 ^e cl	C	4	35H
Contractuel – adjoint technique	C	18	35H
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	
Contractuel – attaché	A	3	35H
Contractuel – adjt adm ppal 2 ^e cl.	C	1	24H
AGENTS CONTRACTUELS		29	
TOTAL AGENTS		256	

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input checked="" type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	---	----------------------------------

AUTORISE le Président à ouvrir un poste de responsable des ressources humaines, cadre d'emploi des attachés territoriaux et contractuels de catégorie A

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le 18/05/2020

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Francis COLBAC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°07-20D

OBJET : N°07-20D - Adhésion au service des archives du CDG24

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benôit MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET N° 07-20D - Adhésion au service des archives du CDG24

Monsieur le Président expose :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne ouvre aux collectivités locales un service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, le centre de gestion de la fonction publique de la Dordogne peut effectuer :

- Tri et classement des documents d'archives ;
- Formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité ;
- Exploitation et valorisation du patrimoine archivistique ;
- Suivi et remises à jour régulières du classement mis en place.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45€, intervention sur site.

Les crédits nécessaires au paiement de l'adhésion sont ouverts au chapitre du budget du SMD3 prévu à cet effet.

Le Président propose, au vu des obligations des collectivités en matière de conservation des archives, d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

Décide d'adhérer au service facultatif de la fonction publique territoriale de la Dordogne pour l'aide à la gestion des archives,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout acte et convocation résiliables et révisibles annuellement, pris pour l'application de la présente délibération.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°08-20D

OBJET : N°08-20D – Acquisitions foncières

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREAS Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'extension du son siège, le SMD3 souhaite acquérir une parcelle sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à acquérir auprès du Grand Périgueux, la parcelle ci-dessous :

Commune	Section	Parcelle	Contenance cadastrale	PRIX TTC
Coulounieix-Chamiers	AT	356	1431m ²	28.500€

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à procéder aux acquisitions foncières dans les conditions susvisées ;

AUTORISE le Président à mandater le cas échéant un géomètre pour effectuer les bornages et un notaire pour passer les actes de vente ;

AUTORISE le SMD3 à prendre en charge les frais d'actes notariés et de géomètre s'y rapportant ;

AUTORISE le Président à déléguer au Directeur du SMD3 la signature de tous les actes administratifs et notariés utiles à ces acquisitions foncières.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,

Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°09-20D

OBJET : N°09-20D - Convention d'aménagement des PAV avec la commune d'Eymet

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires <i>Délégué suppléants</i>	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé-KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°09-200 Convention d'aménagement des PAV avec la commune d'Eymet

Monsieur le Président expose :

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur la Commune d'Eymet est une compétence de la Communauté de Communes Porte Sud du Périgord, qui en a transféré l'exécution au SMD3.

Dans le cadre de l'application de la redevance incitative, le SMD3 a mis en place des points d'apport volontaire (PAV) pour la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre sur le territoire des communes impliquées et notamment la commune d'Eymet.

Une convention doit être établie pour définir les modalités de financement relatives à la mise en place des points d'apport volontaire sur la commune d'Eymet (travaux implantation, achat équipement, nettoyage, maintenance).

La commune souhaite des aménagements particuliers des lieux, notamment de voirie et/ou de végétalisation. Pour plus de facilité, ces travaux seront réalisés par la même société mandatée par le SMD3 (EUROVIA), mais les frais y afférents seront à la charge de la commune.

D'après le marché conclut entre le syndicat et la société EUROVIA, les coûts HT devraient être les suivants :

	Site n°1 - GUYENNE	Site n°2 - CIMETIERE	Site n°3 – STADE V2
VRD	12 224,76 €	31 350,07 €	14 015,26 €
Espaces verts	2 051,63 €	4 960,66 €	
MONTANT TOTAL	14 276,39 €	36 310,73 €	14 015,26 €
	64 602,38 €		

Un titre de recette sera émis par le syndicat après la réception des travaux afin que la commune rembourse la part lui incombant.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à signer la convention relative aux modalités financières avec la commune d'Eymet pour l'aménagement des points d'apport volontaire.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

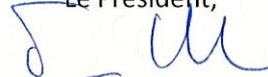
Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°10-20D

OBJET : N°10-20D - Marché N°2020-010-AO : Acquisition d'un broyeur lent : attribution

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU <i>Benoît MOUTON</i>	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL <i>Michel LAPOUGE</i>	2 voix			2 voix
	Yves CONGE <i>Alain POUQUET</i>	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT <i>Dominique HERMENAULT</i>	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS <i>Georges de MEYERE</i>	2 voix			
	Gérard TEILLAC <i>Michel LAJUGIE</i>	2 voix			
	Gé KUSTERS <i>Patrick TREILLE</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE <i>Eric CHASSAGNE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER <i>Christian SIX</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE <i>Serge ORHAND</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA <i>Michel SEJOURNE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE <i>Christian BORDENAVE</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET <i>Michel BLANCHET</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE <i>Josiane BOISSEL</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART <i>Jean-Claude ECLANCHER</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	<i>Christian COUSTY</i> Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE <i>Emmanuelle DECHAMPS</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL <i>Serge FAURE</i>	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE <i>Robert CROUZIER</i>	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET <i>Jean-Pierre COLIN</i>	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 a lancé une consultation relative à l'acquisition d'un broyeur lent pour traiter :

- le bois issus des déchèteries ;
- les encombrants issus des déchèteries (si besoin)
- les déchets verts issus des déchèteries y compris les souches, les troncs et branches de grand diamètre.

Ces différents broyages seront à effectuer sur différentes plateformes du SMD3.

Compte tenu du montant prévisionnel de cette prestation, un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Seize sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 30 mars 2020 à 12H, date et heure limites de remise des plis, seule la société HANTSCH SAS avait déposé une offre.

Sa propositions a ensuite été analysée par les services du SMD3, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux critères de jugement des offres qui avaient été indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que son offre est la mieux disante et ce pour un montant de 540 000€ HT ou 648 000 € TTC, (20%).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à signer le marché N°2020-010-AO d'acquisition d'un broyeur lent e selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°11-20D
**OBJET : N°11-20D - Marché N°2020-017-AO : Transport et valorisation des refus de tri
du centre de tri de la Rampinsolle : attribution**
Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgeux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Serge-BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3-voix		3-voix	3-voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2-voix	2-voix	2-voix	2-voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERE Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°11-20D - Marché N°2020-077-AO : Transport et valorisation des refus de tri du centre de tri de la Rampinsolle : attribution

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 a lancé une consultation relative au transport et à la valorisation des refus (estimation à 6 000 tonnes/an (donnée non contractuelle) de tri du centre de tri de déchets ménagers recyclables appartenant au SMD3 situé sur la Commune de Coulounieix-Chamiers (24) au lieu-dit « La Rampinsolle ».

Le marché d'une durée de 12 mois est reconductible 12 mois.

Compte tenu du montant prévisionnel de cette prestation, un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Dix sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 7 mai 2020 à 12H, date et heure limites de remise des plis, seule la société VEOLIA avait déposé une offre.

Sa proposition a ensuite été analysée par les services du SMD3, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux critères de jugement des offres qui avaient été indiqués dans le règlement de la consultation.

Compte tenu de ces éléments, il apparaît que son offre est la mieux disante et ce pour un montant prévisionnel de 1 786 190 € HT ou 1 961 239 € TTC, (10% et 0% pour la TGAP - base DQE non contractuel).

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	<input type="radio"/> CONTRE	<input type="radio"/> ABSTENTION
---------	------------------------------	----------------------------------

AUTORISE le Président à signer le marché N°2020-077-AO de Transport et valorisation des refus de tri du centre de tri de la Rampinsolle selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le 18/05/2020

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°12-20D
**OBJET : N°12-20D - Marché T-18-16-AO Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert, d'un atelier, de plates-formes de stockage des déchets verts et du verre sur le secteur de Belvès
Avenant 1**
Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 35 - COMPETENCES : OBLIGATOIRE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTTIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOUSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CEREAS Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°12-20D - Marché T-18-16-AO Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert, d'un atelier, de plates-formes de stockage des déchets verts et du verre sur le secteur de Belvès - Avenant 1

Monsieur le Président expose :

La parcelle sur laquelle sera implanté le futur centre de transfert héberge différentes espèces protégées ce qui nécessite plusieurs campagnes de diagnostic faune et flore (3 au lieu 1). De la première étude faune et flore a résulté un rapport proposant d'exclure de la construction certaines zones de cette parcelle afin de protéger l'habitat d'espèces protégées en particulier la fauvette « Pitchou ».

Le projet esquisse/APS de l'équipe de maîtrise d'œuvre prévoyait d'aménager le site en tenant compte de ces restrictions. Les études ont nécessité un débroussaillage de la zone à construire afin de réaliser des sondages géotechniques et topographiques.

Lors de la 2^{ème} campagne de diagnostic faune et flore, le rapport a modifié ces restrictions suite au déplacement de l'habitat de la fauvette « Pitchou » qui se trouve aujourd'hui implanté au milieu du futur bâtiment de transfert ce qui n'était pas prévisible initialement.

Les études « esquisse et APS » doivent être de nouveau réalisées pour réaménager l'ensemble du projet en tenant compte du dernier rapport et des récentes limitations.

Montant de l'avenant (circonstances imprévues pour l'acheteur- art.R.2194-5) :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 19 200€HT
- Montant TTC : 23 040 €TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 9,7%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 217 000
- Montant TTC : 260 400

Les élus de la commission d'Appel d'Offres ont validé cet avenant.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

35 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 au marché n° T-18-16-AO Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert, d'un atelier, de plates-formes de stockage des déchets verts et du verre sur le secteur de Belvès selon les conditions précitées.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

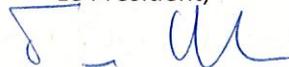
Publié le 18/05/2020

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC



**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA DORDOGNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°13-20D

**OBJET : N°13-20D – Marché n°2020-001 ENLEVEMENT TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS
COLLECTES EN DECHETERIES SMD3 SECTEUR GRAND PERIGUEUX : ATTRIBUTION**

Séance du 12 mai 2020

L'an deux mille vingt, le douze Mai, sur convocation de Monsieur le Président, le Comité Syndical pour la Gestion et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés s'est réuni à la salle de réunion du siège du SMD3 à Coulounieix-Chamiers, sous la présidence de Francis COLBAC, Président du SMD3. Dans le contexte de crise sanitaire, certains membres de l'assemblée se sont connectés en visioconférence.

Date d'envoi de la convocation :	04 mai 2020
Secrétaire de séance :	Jean-Pierre PEYREBRUNE

Nombre de délégués en exercice : 30	Nombre de délégués présents : 19
Nombre de pouvoirs : 0	Nom des pouvoirs : néant
Nombre de votants : 19	Nombre de voix : 21 - COMPETENCES : DECHETERIE

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	Francis COLBAC <i>Bernard-Henri SUBERBERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Pascal PROTANO <i>Vincent LACOSTE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Marie-Hélène BORAS <i>Alain BUFFIERE</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Roland COLLINET <i>Stéphane MOTHIER</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Serge BREAU <i>Jean-François MATHIEU</i>	3 voix		3 voix	3 voix
	Evelyne ROUX <i>Jean-Claude PINAULT</i>	3 voix		3 voix	3 voix
S.M.C.T.O.M. de Nontron	Gérard COMBEALBERT <i>Maurice COMBEAU</i>	2 voix			
	Marie-Hélène DEPLAS <i>Francis MILLARET</i>	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur VII	Jean-Marcel BEAU <i>Patrice FAVARD</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix
	Jean-Bernard CHARAZAC <i>Hervé de VILMORIN</i>	2 voix	2 voix	2 voix	2 voix

NOM DE LA COLLECTIVITE	Délégués titulaires Délégué suppléants	Nombre de voix par COMPETENCES			
		OBLIGATOIRE	COLLECTE	DECHETERIE	Communication locale
S.M.C.T.O.M. de Thiviers	Philippe ROUSSEAU Benoît MOUTON	2 voix			2 voix
	Laurent MONTEIL Michel LAPOUGE	2 voix			2 voix
	Yves CONGE Alain POUQUET	2 voix			2 voix
S.I.C.T.O.M. du Périgord Noir	Jérôme PEYRAT Dominique HERMENAULT	2 voix			
	Jean-Pierre DUBOIS Georges de MEYERE	2 voix			
	Gérard TEILLAC Michel LAJUGIE	2 voix			
	Gé KUSTERS Patrick TREILLE	2 voix			
Assemblée Sectorielle Secteur IV	Dominique MORTEMOSQUE Eric CHASSAGNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Claude THUILLIER Christian SIX	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Gilbert TISNE Serge ORHAND	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur V	Alain CERIA Michel SEJOURNE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Bernard TRIFFE Christian BORDENAVE	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Lionel FILET Michel BLANCHET	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Jean-Pierre PEYREBRUNE Josiane BOISSEL	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Assemblée Sectorielle Secteur VI	Stéphane TRIQUART Jean-Claude ECLANCHER	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Christian COUSTY Lionel VERGNAUD	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
	Marie-Rose VEYSSIERE Emmanuelle DECHAMPS	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
CC Isle Vern Salembre en Périgord	François ROUSSEL Serge FAURE	1 voix		1 voix	
	Jean-Michel MAGNE Robert CROUZIER	1 voix		1 voix	
CC du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort	Dominique BOUSQUET Jean-Pierre COLIN	1 voix	1 voix	1 voix	1 voix
Nombre total de voix		35	8	21	26

OBJET : N°13-20D - Marché n°2020-001 ENLEVEMENT TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIES SMD3 SECTEUR GRAND PERIGUEUX : ATTRIBUTION

Monsieur le Président expose :

Le SMD3 a lancé un marché relatif à l'enlèvement et le transport de flux sur neuf déchèteries du SMD3 sur le secteur géographique du Grand Périgueux.

Les déchets suivants seront transportés sur des sites de traitement du SMD3 :

- le tout-venant (ISDND Saint Laurent des Hommes),
- le carton, les végétaux et le bois (La Rampinsolle Coulounieix-Chamiers),

Concernant les gravats, ils seront enlevés, transportés et traité vers un exécutoire défini par le titulaire du marché.

Le marché d'une durée de douze mois pourra être reconduit trois fois douze mois.

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert.

Conformément à l'article R. 2162-2 du Code de la commande publique, l'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même Code.

Compte tenu du montant prévisionnel de cette prestation, un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été diffusé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le site internet du SMD3.

Douze sociétés ont téléchargé le dossier de consultation.

Le 17 mars 2020 à 12H, date et heure limites de remise des plis, seule la société SITA (SUEZ) avait déposé une offre.

Sa proposition a ensuite été analysée par les services du SMD3, travail préparatoire à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), conformément aux critères de jugement des offres qui avaient été indiqués dans le règlement de la consultation.

La comparaison des prix entre marché en cours et nouvelle proposition conduirait à une augmentation des prestations à hauteur de 15% par année d'exploitation. L'offre présentée par SUEZ est inacceptable puisqu'elle excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Compte tenu de ces éléments il est proposé de déclarer infructueux ce marché et de reprendre en régie cette activité.

L'exposé des faits entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par le nombre de voix suivant :

21 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------	----------	--------------

PROPOSE DE DECLARER LE MARCHE INFRUCTUEUX POUR LES MOTIFS PRECITES.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié le 18/05/2020.

Pour copie conforme :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Au registre sont les signatures

Le Président,



Francis COLBAC